



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

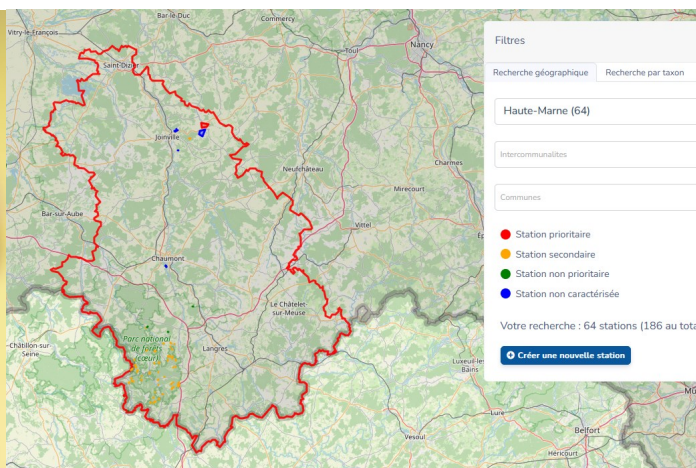
Liberté
Égalité
Fraternité



Compte-rendu du 4^{ème} comité de pilotage du PNA en faveur des Papillons de jour 31 janvier 2023



© Sonia Richaud



Disparition des papillons de jour en métropole

Contexte

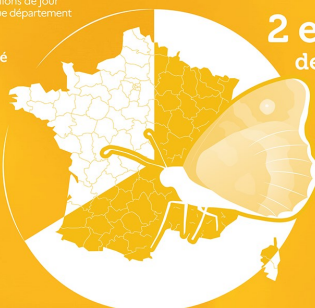
Comparaison de la présence des papillons de jour (302 espèces en métropole) dans chaque département entre 1900-2000 et 2000-2020

Département le plus touché

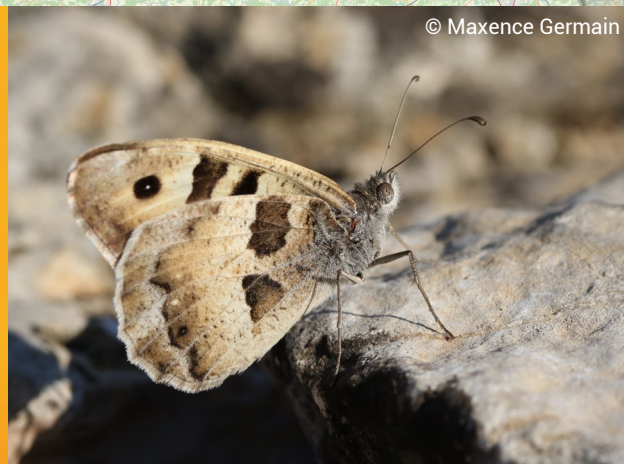
A Paris, plus de la moitié des espèces de papillons ne sont plus observées

Espèce la plus impactée

L'Herminette - *Chazara briseis*, présent dans les pelouses sèches a disparu dans 46 départements



**2 espèces
de papillons de jour
sur 3
ont disparu
d'au moins
un département
qu'elles occupaient
au siècle dernier**



© Maxence Germain

ONB
Observatoire National
de la Biodiversité

Visuel ONB d'après :
Sources : INPN/INPN et Lépi'Net, 2020 | Oreina, 2022
Traitement : OPIE et réseau PNA Papillons de jour, 2022
© OPIE, 2022

Plan national d'actions
en faveur des papillons de jour
2018 - 2028



Rédigé par Gaëlle Sobczyk Moran
Révisé par Jean-Marc Salles
Mise en page par Agathe Amin
18/07/2023

Animation : Gaëlle Sobczyk Moran (animatrice du PNA pour l'Opie) & Jean-Marc Salles (coordinateur du PNA pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Présents (41) :

Échelle nationale	Francine Antonot (ONF), Frédéric Arnaboldi (ONF), Pascal Dupont (MNHN), Cathy Ferlaux (MTES), Benoît Fontaine (MNHN), Xavier Houard (Opie), Fanny Husson-Poisson & Aurélie Thourault (FCPN), Maëlle Leroux (Opie), Laurent Servière (RNF), Gaëlle Sobczyk Moran (Opie)
Auvergne-Rhône-Alpes	Jean-Marc Salles (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Aurélie Soissons (CEN), Yann Baillet (Flavia APE)
Bourgogne-Franche-Comté	
Bretagne	Floriane Flacher-Geslin (GRETIA), Nicolas Amieux (Bretagne Vivante)
Centre-Val de Loire	Serge Gressette (CEN), Laëtitia Roger-Perrier (ARB)
Corse	Fabrice Torre (DREAL)
Grand Est	David Demergès (CEN), Annaëlle Muller (CEN)
Hauts-de-France	Guillaume Delporte (GON), Kévin GRUAU (Picardie Nature), Guillaume Kotwica (DREAL), Cyril Le Maux (DREAL), Alexandre Rucar (PNR Caps et Marais d'Opale)
Île-de-France	Maëlle Bouchez (DREAL), Hemminki Johan (ARB), Anthony Khouni (AESN), Luc Manil (ALF), Raphaël Vandeweghe (Opie)
Normandie	Adrien Simon (CEN)
Nouvelle-Aquitaine	Pierre-Yves Gourvil (CEN), Thomas Hodée (DREAL)
Occitanie	Bastien Louboutin (Opie), Baptiste Charlot (CEN)
Pays de la Loire	Julia Combrun (PNR Normandie-Maine), Amélie Roux (CEN), Isaël Larvor (DREAL)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sonia Richaud (CEN)

Excusés (7) :

Quentin Barbotte (SHNA-OFAB), Philippe Goffart (Service public de Wallonie), Mylène Hamon (APCA), Perrine Jacquot (CBNFC-ORI), Camille LEROY (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Sylvain Rivet (DREAL PACA), Mathieu Willmes (DREAL Centre-Val de Loire).

Ce compte-rendu présente l'avancement du plan national d'actions pour la conservation des papillons diurnes ainsi que les échanges entre une quarantaine de participants, réunis lors du COPIL national, tenu le 31 janvier 2023 par visio-conférence.

Résumé

Une nouvelle [réglementation européenne sur le suivi des pollinisateurs](#) entrera en vigueur en 2023 ou 2024, le projet de loi est à lire. Les suivis des Lépidoptères seront obligatoires et ce, selon le protocole Sterf (Suivi temporel des Rhopalocères de France). En 2023, un fonds vert, avec des montants disponibles conséquents, est disponible pour réaliser des actions en faveur de la conservation des espèces PNA sur tout site naturel. Déposez vos candidatures [sur ce site](#) avant octobre 2023. Au 31 janvier 2023, la [déclinaison Île-de-France](#) est nouvellement disponible. Les déclinaisons Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est seront validées en ce début d'année par leur CSRPN. Une [lettre d'information](#) tient le réseau du PNA Papillons de jour informé des actualités et besoins du plan. L'[indicateur papillons sur la disparition départementale](#) des espèces depuis 2000 a été publié en juillet 2022 sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), les données sont disponibles, ainsi que les documents de communication. Un [poster scientifique](#) sur l'indicateur a été élaboré pour le présenter au symposium international sur la conservation des Lépidoptères. [Cinq vidéos de sensibilisation](#) ont été publiées sur la chaîne YouTube de l'Opie (Opietivi). Les ateliers visio-thématiques du PNA continuent d'être organisés, ainsi que des groupes de travail régionaux ([Atelier Sterf](#), webinaire [saisie des données Sterf](#), [atelier protocoles de suivi](#), atelier *Boloria aquilonaris* et *Phengaris alcon alcon* en Massif-Central (CR sur demande), [atelier Euphydryas maturna](#)). L'animation nationale du PNA a encadré une stagiaire pour réaliser une synthèse bibliographique sur l'Hermite, une [fiche enquête pour « Débusquez l'Hermite »](#) a également été réalisée avec 3 cartographies différentes selon la région de recherche. Un [recensement des actions de gestion](#) en faveur des espèces de papillons de jour a été lancé pour mettre en page et diffuser les projets portés régionalement (suivez [ce lien](#) pour déposer vos actions de gestion).

Une mallette pédagogique sur les papillons est en projet de création sur 3 ans, elle intégrera des éléments du PNA. Le projet est porté par la FCPN, avec le concours de l'Opie, les activités et outils de la future mallette sont présentés. La [première activité](#) est disponible, ainsi que le [cahier technique sur les papillons](#).

En région PACA, de nombreuses formations sur les papillons de jour à destination de structures de conservation de la nature ont été élaborées et ont eu lieu en 2022. Les thématiques étaient : reconnaissance des espèces, déploiement de protocoles de suivi, de prélèvements génétiques, la prise en compte des espèces du PRA dans les projets. Les bénéficiaires des formations étaient nombreux : agents de parcs nationaux, naturel régionaux, de l'OFB, des étudiants...

Le catalogue de stations biologique finalisé a été présenté de nouveau ([page 21](#)), pour qu'ensuite, l'interface web soit présentée avec toutes les rubriques à remplir. L'interface pour renseigner les stations opérationnelles sera travaillée en 2023 (plusieurs stations biologiques des espèces prioritaires, superposées selon le cadastre). L'outil proposera différents niveaux d'accès, par groupes, par utilisateur, par zone géographique... La démarche de création d'une station est présentée, ainsi que l'évaluation de l'état de la station. Il est suggéré que l'outil devienne national pour accompagner la démarche de remplissage par région.

Une des quatre dernières stations d'Azuré des mouillères de Bretagne est protégée par [arrêté de protection de biotope](#) (APPB) depuis 2019. Cet APPB pérennise la gestion mise en place par convention entre le CBN de Brest, l'exploitant agricole et le propriétaire en 2009. Le dossier a été rédigé par des bénévoles et appuyé par la DDTM 56.

Des discussions entre l'ONF et le CEN Auvergne ont eu lieu en faveur de *Boloria aquilonaris* – le Nacré de la Canneberge, en danger critique en Auvergne. En effet, il a été proposé de couper en dents de scie une parcelle pour augmenter la surface d'habitat du Nacré. Une coupe de 50% de tiges de la section d'intérêt était déjà prévu dans le plan d'aménagement forestier et la coupe a donc été acceptée (des scolytes ont empêché de choisir les coupes, qui ont seulement été reportées). La présence de *Boloria* semble être liée à la disponibilité florale.

Le Damier de la succise a été redécouvert en 2012 sur des côteaux dans le PNR des Caps et Marais d'Opale. Depuis, les populations sont suivies par transect pendant la période de vol de manière hebdomadaire, les populations d'imagos et de chenilles sont stables. Les nids sont mis en protection, les chemins de moindre coût de dispersion ont été cartographiés pour être restaurés grâce à des contrats Natura 2000. Pour cela, 40 chantiers nature ont été organisés pour sensibiliser le maximum de public.

En 2023, un article sur l'indicateur papillon sera proposé à *Naturae*. Les ateliers visio-thématiques du PNA se poursuivront avec [un atelier sur la rédaction de guides de gestion](#) en mai 2023, le projet sera développé par une stagiaire recrutée à l'Opie. La fiche de synthèse bibliographique sur l'Hermite sera publiée et une fiche de recherche sur une autre espèce du PNA pourra être réalisée (*Boloria aquilonaris* juin 2023). Les [pages régionales du site du PNA](#) peuvent présenter des actions régionales sur 10 lignes à transmettre à l'animatrice du PNA. L'application mobile [Butterfly count](#) sera traduite en français pour réaliser les suivis Sterf, de même que le [site internet du BMS](#). Le recensement des actions de gestion se poursuit et celles déjà reçues seront publiées en 2023, [un formulaire sera créé](#), à remplir directement sur le site du PNA.

Diaporama des présentations

**Plan national d'actions
en faveur des
papillons de jour
2018 - 2028**

Plan national d'actions Papillons de jour

**Diaporamas des
présentations du Copil 2022**

31 janvier 2023

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER

Table des matières

Point réglementation européenne	8
Introduction de la journée – Dispositif Fonds vert	8
Les actions réalisées en 2022 par l'animation nationale	9
Projet de mallette pédagogique Papillons de jour	10
Formations au suivi et à la reconnaissance des papillons en PACA	11
Catalogue de stations biologiques finalisé – Déploiement de l'outil	13
Mise en protection par arrêté de protection de biotope d'un site à Azuré des mouillères	16
Partenariat avec l'ONF pour la prise en compte de <i>Boloria aquilonaris</i>	17
Actions de restauration et de gestion en faveur du Damier de la succise	19
Actions prioritaires de l'animation du PNA pour 2023	20

Tour de table : l'avancée des déclinaisons du plan en régions

Déclinaison régionale	Nombre d'espèces	Etat d'avancement	Validée
Auvergne-Rhône-Alpes	29		Validée en 2019
Bourgogne-Franche-Comté	18	Examen CSRPN prévu fin 2022	
Bretagne	3	Discussions engagées fin 2021	
Centre-Val de Loire	11		Validée en 2020
Corse	5	Etat des lieux OK mais pas de PRA officiel	
Grand Est	17	Examen CSRPN prévu fin 2022	
Hauts-de-France	7	Rédaction débutée en 2022	
Île-de-France	2		Validée en 2022
Normandie	5	Discussions engagées en 2022	
Nouvelle-Aquitaine	11		Validée en 2021
Occitanie	21	Examen CSRPN prévu début 2023	
Pays de la Loire	7		Validée en 2021
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24		Validée en 2021

Auvergne-Rhône-Alpes : de nombreux projets ont été portés sur les *Phengaris* par le Syndicat du Haut-Rhône et le CEN Rhône-Alpes par exemple (mise à jour des inventaires et meilleure compréhension du fonctionnement des populations). Ils ont beaucoup travaillé sur la génétique des populations, pour savoir si des échanges avaient encore lieu, cela se poursuit en 2023 avec le Laboratoire d'Écologie Alpine (LECA) en élargissement la zone d'étude au quart Sud-Est de la région. L'Opie Provence participe à l'étude pour la région PACA. Un projet de travaux en milieu forestier en faveur de *Boloria aquilonaris* est présenté lors de ce Copil.

Bourgogne-Franche-Comté : la [déclinaison du PNA](#) est rédigée et sera publiée en 2023. Des projets sont en commun avec le Grand Est : la conservation du Damier du frêne dans le parc national de forêts, le catalogage des stations de leurs espèces de papillons territoriales avec l'outil développé par le CEN Lorraine. Enfin, ils réalisent un bilan stationnel des espèces de papillons menacées qui sont intégrées au PRA.

Bretagne : la déclinaison est en cours de rédaction. Une réunion en septembre 2022 avait été organisée pour identifier les espèces de landes prioritaires (14 espèces), ensuite, en novembre s'était déroulé, un atelier de rédaction des fiches-actions. Un élargissement de cette liste est certainement à prévoir et la synthèse contextuelle du plan est en cours de rédaction.

Centre-Val de Loire : [trois plaquettes](#) (propriétaires pour sensibilisation aux bonnes pratiques et grand public) et [trois posters](#) (grand public pour un affichage en mairie, lieux publics) sont publiés sur le site du CEN Centre-Val de Loire. Les milieux sujets de ces communications sont les zones humides, les forêts et les pelouses sèches, landes et prairies.

Corse : une action d'élaboration de livrets pour la prise en compte des papillons menacés de Corse par les porteurs de projets est en réflexion.

Grand Est : la déclinaison coanimée par les CENs Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace, passera au CSRPN en avril 2023, des actions étaient déjà en vigueur alors que le document n'existait pas. Des enquêtes sont réalisées par type de milieux et sur des espèces (Satyrides, Bacchante, Zygène d'ostéode). La sensibilisation et formation d'agents de l'ONF est en cours pour développer des directives d'applications en faveur de la Bacchante - *Lopinga achine* dans la gestion sylvicole. En Champagne-Ardenne, les populations de *Phengaris alcon* sont inventoriées, suivies et étudiées par la génétique (résultats prévus en 2023). L'animation régionale se fait aussi pour le Damier du frêne (*Euphydryas maturna*), et ce, depuis la création du Parc national de forêts, en Champagne-Ardenne. Depuis 2011, en Alsace, les populations de *Phengaris teleius* sont suivies et étudiées. Début de travail sur des bases de traits biologique et écologiques à l'échelle régionale. Depuis 2021, le CEN Lorraine travaille sur le catalogue des stations, présenté lors de ce Copil.

Hauts-de-France : le plan se rédige en coanimation entre Picardie-Nature et le Groupe ornithologique du Nord (GON). 28 espèces seront prioritaires pour le plan régional d'actions, identifiées à partir des travaux en cours sur la liste rouge régionale. Le plan sera présenté en CSRPN en 2023, en même temps que la liste rouge régionale.

Île-de-France : lancement de la [déclinaison régionale](#) en juin 2022. Un diagnostic stationnel sur le Cuivré des marais dans la vallée du Petit Morin et dans la Bassée a été réalisé en 2021 et 2022, indiquant une régression des populations dans la zone. Des sensibilisations des élus, des animateurs Natura 2000 et des structures qui feront partie du futur PNR dans cette vallée ont été réalisées. Enfin, la capacité de formation sur le Sterf dans l'école régionale d'entomologie a été augmentée. Les collectivités territoriales s'engagent de plus en plus à la prise en compte des papillons sur leur territoire avec le programme territoire engagé pour la nature (TEN).

Normandie : la déclinaison est en cours de rédaction et est coanimée par le GRETIA et le CEN Normandie. Pour 2023, il est prévu de former des gestionnaires et structures non engagées encore dans le PRA Papillons de jour pour réaliser le Sterf. De nouveaux inventaires sont réalisés sur les espèces identifiées comme menacées sur la nouvelle liste rouge publiée en 2022. Les collectivités publiques s'approprient la liste rouge pour réaliser des actions selon les conseils du CEN, elles acquièrent des terrains pour préserver les milieux naturels.

Nouvelle-Aquitaine : 2022 était la première année d'actions de la déclinaison, portée par 3 structures (SEL Limousin, Deux-Sèvres Nature Environnement, CEN Nouvelle-Aquitaine). Des prospections ciblées sur des espèces du PNA ont été réalisées pour améliorer la connaissance de la répartition des espèces et identifier les sites prioritaires pour agir en faveur de ces espèces. L'atlas des papillons de jour d'Aquitaine est sorti cette année et des prospections pour l'Atlas du Limousin sont prévues pour 2023 pour une publication en 2024 (si vous prospectez en 2023 dans le Limousin, [renseigner vos observations sur ce site](#)). Ils ont réalisé une notice de gestion sur *Limenitis populii* (SEL Limousin), en cours de finalisation et ils souhaitent réaliser une notice par espèce de leur PRA. Des chantiers de restauration ont eu lieu en Poitou-Charentes pour préserver l'Azuré du serpolet. Enfin, l'animation du PRA assure une assistance technique pour les gestionnaires, les services de l'état, les syndicats, les bureaux d'études pour intégrer les espèces PNA dans leurs actions, avec une trentaine de réponses en 2022. Le PNA Nouvelle-Aquitaine soutient également les dépôts de réponses à appel à projet (15ha de pelouses thermophiles restaurées en Dordogne, Corrèze, Lot et Garonne et, 49ha en Deux-Sèvres et Vienne à restaurer et à mettre en pâturage).

Occitanie : le [PRA Occitanie](#) a été présenté en décembre 2022 au CSRPN, et un premier comité technique territoriale a été organisé en février 2023 pour un lancement officiel de la déclinaison. Des prospections ont été réalisées en 2022 pour *Boloria aquilonaris* et *Chazara briseis* (imago et chenilles), des synthèses de connaissances sont en cours sur les papillons d'altitude des Pyrénées-Orientales et sur *Pieris ergane* par David Morichon de la réserve naturelle nationale de Conat.

Pays de la Loire : première année de mise en œuvre de la déclinaison, pour les trois premières années de mise en œuvre, la déclinaison se concentrera sur l'éco-complexe des prairies et pelouses sèches. Ils ont débuté par l'acquisition de connaissances sur cet éco-complexe. En 2023, ils vont faire de l'animation territoriale pour faire de l'acquisition foncière dans les zones à enjeux. Un partenariat a été monté avec RTE pour prospecter sous leurs lignes à Haute-tension. Des suivis et actions de restauration sont réalisés avec la LPO et l'ONF sur le Damier de la succise. Les CPIE des Pays de Loire réalisent des suivis d'espèces à enjeux du PRA Pays de la Loire. De nombreux projets sont pluri-annuels dans la région. À l'échelle du PNR Normandie-Maine, un plan d'actions est en vigueur depuis 2017 et s'est associé aux objectifs et actions du PRA élaboré ensuite. En 2021, sur la partie Normandie du parc, des prospections de papillons avaient été réalisées pour sensibiliser les gestionnaires forestiers à la prise en compte des espèces de ce milieu.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 2022, était la première année complète de mise en œuvre pour 49 espèces et sous-espèces de papillons de la région. L'animation régionale accompagne la mise en œuvre de suivis et d'études scientifiques (génétiques sur des populations d'Apollon, d'Azuré de la sanguisorbe). Deux étudiants stagiaires allemands ont travaillé sur la caractérisation de l'habitat de la reproduction de la Zygène de la vésubie, de la Zygène de l'Herbe-aux-cerfs et de la Bacchante en Hautes-Alpes. Des CMR ont été réalisées sur des populations de Proserpine et d'Hermite, ainsi que des recherches des chenilles pour cette dernière. Avec le Parc national du Mercantour et l'OFB, des suivis sont réalisés pour mesurer l'impact du surpâturage en montagne, l'étude s'élargit au Parc naturel régional du Queyras en 2023. Le CEN accompagne techniquement et scientifiquement des parcs départementaux des Alpes-Maritimes pour préserver deux sous-espèces de zygènes (du peucedan et des bugranes). La LPO porte un projet FAEDER sur le Parc naturel régional de la Sainte-Beaume, celui-ci comprend une déclinaison du PRA PACA à l'échelle de ce PNR. Des formations pour la prise en compte des espèces du PRA ont été réalisées et seront présentées lors de ce Copil.

Point réglementation européenne

Pascal Dupont

Depuis le précédent comité de pilotage, des évolutions réglementaires ont eu lieu en ce qui concerne les pollinisateurs. Le [projet européen de la réglementation de la restauration de la nature](#) est à lire pour prendre connaissance de ce règlement qui fera force de loi. En effet, il sera obligatoire de suivre les pollinisateurs, dont les Lépidoptères, avec un protocole harmonisé à l'échelle de l'Europe. Ce protocole à réaliser est le Sterf (Suivi temporel des Rhopalocères de France), il est donc à favoriser dès maintenant pour vos choix de suivis des papillons, dans le but d'obtenir des tendances fiables et ceci, permettant également d'être dans les règles européennes lorsque celles-ci seront en vigueur.

Introduction de la journée – Dispositif Fonds vert

 c.f diapo 2

Jean-Marc Salles

Le fonds vert est doté de 2 milliards d'euros et vise à accélérer la transition écologique en 2023. La « porte d'entrée » qui permet de financer les projets PNA est l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2023 (SNB). Dans le cadre d'actions sur le PNA, la **protection des espèces** est la thématique à sélectionner pour déposer un projet, dès lors qu'il porte sur des espèces du plan. Il est également possible de candidater pour engager des actions de restauration, d'acquisitions foncières pour les aires protégées. Il faut savoir que **toute action de conservation prévue par le plan pour une espèce PNA** a ses chances d'être financée (conservation, gestion conservatoire, restauration de milieu, réintroduction...), les actions de connaissance ne sont pas prioritaires. Tous les structures membres du comité de pilotage peuvent y candidater.

La **candidature** doit être déposée **avant octobre 2023** pour débiter le projet en 2023 ou début 2024, celui-ci peut durer plusieurs années, n'hésitez pas à candidater, des fonds sont encore disponibles. Pour plus d'informations et candidater, suivez [ce lien](#). L'animation nationale peut vous accompagner dans le dépôt de votre dossier.

Échanges & remarques :

Frédéric Arnaboldi demande si les actions prévues dans les plans de gestion qui sont hors zones d'aires protégées ou n'ayant pas de statuts réglementaires peuvent être financées.

Jean-Marc Salles répond que dès lors qu'une espèce PNA est présente sur le site en gestion et que l'action permettra d'améliorer l'état de conservation de l'espèce, l'action est finançable par le fonds vert, au titre de « la protection des espèces PNA ». Aussi, même si la déclinaison régionale du PNA n'est pas encore validée, une action de gestion peut être déposée pour cette demande de financement, avec avis de l'opérateur régional confirmant l'enjeu.

► **Les actions de gestion, restauration en faveur d'espèces du PNA sont finançables, un montant élevé de financement reste disponible (demande à réaliser avant octobre 2023).**

► **L'animation nationale peut vous accompagner pour monter votre dossier : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org & jean-marc-salles@developpement-durables.gouv.fr**

Le plan régional d'action de l'Île-de-France a été publié sur le site du PNA en juin 2022. La rédaction de quatre déclinaisons régionales du PNA a été accompagnée et celles-ci seront publiées en 2023. Une lettre d'information tient le réseau du PNA Papillons de jour informé des actualités et besoins du plan. L'indicateur papillons sur la disparition départementale des espèces depuis 2000 a été publié en juillet 2022 sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), les données sont disponibles, ainsi que les documents de communication. Un poster scientifique sur l'indicateur a été élaboré pour le présenter au **symposium international sur la conservation des Lépidoptères** (avril 2023). Le projet **d'étude génétique sur les populations d'Apollon** a été financé par la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes, les résultats seront disponibles en 2023. Cinq vidéos de sensibilisation ont été publiées sur la chaîne YouTube de l'Opie (Opietivi). Le Sterf continue d'être animé par l'Opie avec des envois de lettres d'information, des ateliers grand public et des rencontres des professionnels européens qui gèrent les suivis à cette échelle. La structure de conservation **Butterfly Conservation Europe** a d'ailleurs demandé à l'Opie d'être **correspondante pour la France** aux côtés du Museum pour la conservation des papillons en Europe. Les **ateliers visio-thématiques** du PNA continuent d'être organisés, ainsi que des groupes de travail régionaux (Atelier Sterf, webinaire saisie des données Sterf, atelier protocoles de suivi, atelier *Boloria aquilonaris* et *Phengaris alcon alcon* en Massif-Central (CR sur demande), atelier Euphydryas maturna). L'animation nationale du PNA a encadré une stagiaire pour réaliser une **synthèse bibliographique sur l'Hermite**, une fiche enquête pour « Débusquez l'Hermite » a également été réalisée avec 3 cartographies différentes selon la région de recherche. Un recensement des actions de gestion en faveur des espèces de papillons de jour a été lancé pour mettre en page et diffuser les projets portés regionalement (suivez ce lien pour déposer vos actions de gestion). L'animation nationale du PNA a participé à des **événements techniques régionaux de conservation** (en Bourgogne-Franche-Comté et en Île-de-France) dans le but de mieux appréhender les difficultés et enjeux de terrain (vous pouvez transmettre des événements régionaux à l'animation du PNA).

► Vous pouvez toujours transmettre vos actions de gestion et la demande de recensement aux structures qui réalisent des actions en faveur des papillons sur le site du PNA : <https://papillons.pnaopie.fr/actions-de-gestion/>.

► Proposez des événements régionaux de conservation, à l'animation nationale du PNA : gaelle.sobczyk-moran@insectes.org.

Échanges & remarques :

Jean-Marc Salles souhaite ajouter que le recensement des actions de gestion permettra d'afficher une carte sur le site du PNA présentant la localisation des actions et la fiche associée. Le recensement devra monter en puissance. Les prestataires et gestionnaires devront penser à prévoir du temps pour remplir ces fiches sur le site du PNA pour partager les expériences.

David Demergès s'interroge sur l'observation ou non d'un phénomène d'estivation pour l'espèce *Chazara briseis* en PACA cette année 2022 en réponse aux sécheresses à répétition qui touchent les régions du Sud. En effet, une estivation permet aux individus d'une espèce à longue

longue maturation des œufs de vivre plus longtemps pour déposer ses œufs matures. Concernant la fiche bibliographique sur l'espèce, il se demande si le chercheur Thomas Kadlec a pu être contacté.

Sonia Richaud répond qu'une seule population a été suivie cette année, ceci par CMR, il était facile de voir les individus qui étaient nombreux.

Gaëlle Sobczyk Moran indique que la fiche est uniquement de la recension bibliographique, Thomas Kadlec n'ayant pas répondu à la sollicitation.

Projet de mallette pédagogique Papillons de jour

 c.f diapo 36

Fanny Husson-Poisson & Aurélie Thourault (FCPN)

La FCPN conçoit ses **outils pédagogiques** dans l'optique de mieux connaître et protéger la Nature. En 2009, une mallette « À la rencontre des papillons » avait été créée, elle n'est plus disponible, mais servira d'inspiration et de modèle pour élaborer une **nouvelle mallette papillons**. Le partenariat avec l'Opie permettra d'actualiser le contenu et de le moderniser, d'intégrer des **éléments du PNA** et développer de **nouvelles activités**. Le projet durera 3 ans, les outils seront publiés au fur et à mesure de leur création, à destination des passeurs de nature dans le but de faire découvrir les papillons au grand public, sensibiliser aux menaces qui pèsent sur leurs plantes-hôtes et habitats et inciter à agir en faveur de ce groupe d'espèces. Les activités et outils inclus sont présentés.

Échanges & remarques :

Adrien Simon se demande comment seront diffusées ces outils pédagogiques, comment se les procurer et à quelle échéance.

Aurélie Thourault répond que les mallettes et activités seront en vente sur le site de la FCPN, les activités indépendamment de la mallette, puis en 2025, la mallette complète.

Jean-Marc Salles souhaiterait que les vidéos du PNA Papillons soient intégrés à la mallette pour y avoir facilement accès, sur un CD-ROM par exemple.

Aurélie Thourault répond que cela n'avait pas été envisagé, mais que des QR codes pourraient être intégrés au livret pédagogique de 2025.

Les membres du Copil de PACA, le réseau RNF, Occitanie, Normandie, Centre-Val de Loire seront intéressés, les CPIE peuvent l'être aussi. Une fiche action du PRA Hauts-de-France intégrera cette mallette et activités pédagogiques.

► La [première activité de la mallette pédagogique](#) est disponible sur le site de la FCPN, le Kiquimank permet d'apprendre l'écologie d'une espèce de papillons absente d'une carte (16 espèces communes).

► Le [cahier technique sur les papillons de jour](#), relu et corrigé par l'équipe de l'Opie, est disponible sur le site de la FCPN. Il comprend des activités simples à réaliser selon le niveau des apprenants, et de nombreuses informations pour comprendre la vie d'un papillon, comment agir pour les préserver, l'écologie d'espèces communes et de 5 espèces du PNA.

Formations au suivi et à la reconnaissance des papillons des agents des PN et PNR en PACA

 c.f diapo 48

Sonia Richaud (CEN PACA)

En région PACA, pour répondre à l'action de sensibilisation S01, un gros volet de l'animation est destiné à **former les acteurs professionnels du territoire**. Tous les acteurs du territoire sont concernés par au moins une espèce du PRA PACA. Les thématiques des formations sont les suivantes : **reconnaissance des espèces** de papillons de jour, des espèces protégées, **déploiement de protocoles** de suivi de populations, **prélèvement de matériel génétique**, **prise en compte des espèces** du PRA dans les projets. Les acteurs contactent l'animation régionale avec un besoin et une formation est alors cocrée par l'animation du PRA. Les structures ayant bénéficié d'une formation en 2022 : le Parc National du Mercantour (PN Mercantour : 3 jours), le Parc National des Calanques (PN des Calanques : 3 jours), Parc naturel régional du Queyras (PNR Queyras), l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le CEN PACA a formé à la **reconnaissance des papillons** les agents du Parc du Mercantour, la botaniste était présente pendant les journées de formations permettant la **reconnaissance de leurs plantes-hôtes**. Les agents ont ensuite été formés au déploiement du protocole Chronoventaire et au **choix du placement des placettes de suivi** (secteurs surpâturés ou non pâturés). Les agents de l'OFB, après validation d'une fiche projet pour leur hiérarchie, ont reçu les mêmes formations et en plus une formation sur les espèces protégées. Les agents du PN des Calanques et des étudiants ont bénéficié de formateurs du Laboratoire Population Environnement Développement de Marseille. Le CEN PACA a rédigé une **analyse territoriale** à l'échelle du Parc pour identifier les **secteurs sous-prospectés, les sites où les espèces du PRA sont présentes**, une guide d'identification restreint aux espèces du parc a été proposé et un groupe WhatsApp pour l'accompagnement au quotidien a été créée.

Le PNR du Queyras a bénéficié l'analyse territoriale pour son territoire et d'une formation pour la reconnaissance des papillons de leur territoire. En 2023, les agents seront certainement formés au déploiement du Chronoventaire pour suivre les effets du surpâturage.

Des formations sont à construire pour les années à venir.

[Découverte dans le PN du Mercantour grâce à la formation : ponte de *Phengaris alcon rebeli* en zone humide sur gentiane à feuilles d'asclépiade]

[Dans le PN des Calanques : identification des zones à Baguenaudier où l'Azuré était précédemment présent pour préserver cette plante-hôte lors du débroussaillage DFCI]

Échanges & Remarques :

David Demergès trouve ce programme de formation très intéressant et aimerait connaître la méthode de création de l'analyse territoriale, pouvoir l'adapter aux autres territoires serait intéressant.

Sonia Richaud répond qu'elle peut transmettre à ceux qui le souhaite la méthode d'analyse.

Gaëlle Sobczyk Moran demande le temps nécessaire pour créer une formation et une analyse territoriale pour l'animation régionale, puisque c'est de la création de formation. Elle s'interroge également sur le financement de ces formations.

Sonia Richaud indique qu'il faut 2 à 3 jours pour réaliser une analyse territoriale selon le nombre d'espèces présente dans la zone d'étude. Pour construire la formation, il faut environ une journée pour avoir la trame, de plus, une bonne partie se déroule sur le terrain et prend moins de temps à préparer. Le financement d'animation régionale est utilisé pour le temps de travail lors des discussions et demandes de formations, les premiers contacts, puis, la création de la formation et le temps de formation est financée par les structures nécessitant les formations.

Serge Gressette indique qu'il réalise des formations à la gestion des milieux en faveur des papillons, en effet, les formations à la reconnaissance des papillons sont déjà dispensées par d'autres structures.

Francien Antonot souhaite savoir si la localisation des placettes de suivi et les résultats sont communiquées aux gestionnaires forestiers dans le but de gérer favorablement les forêts en faveur des papillons. Également, elle souhaite savoir si Sonia dispose du contact de Stéphanie Beaume de l'ONF pour discuter de ces sujets dans les réserves biologiques par exemple en PACA.

Sonia Richaud répond que les placettes de suivis Chronoventaire ne sont pas encore communiquées parce que l'inventaire et les suivis n'ont pas réellement démarré. Les trois premières années ne devraient pas apporter de résultats, ils préfèrent donc attendre. Dans la région elle est bien contact avec Stéphanie Beaume du réseau entomologique forestier de l'ONF et des actions seront prévues ensemble pour 2023. De plus, pour l'instant, les formations ont été réalisées pour les acteurs qui se sont manifestés, en 2023, elle pourra solliciter les structures d'intérêt dont l'ONF fait partie.

Jean-Marc Salles demande si le CEN PACA a été sollicité par des animateurs Natura 2000 qui souhaitent appliquer le guide sur l'évaluation de l'état de conservation des papillons, basé sur la couleur des papillons.

Sonia Richaud répond que les animateurs Natura 2000 n'ont pas contacté l'animation régionale pour appliquer ce guide.

Bastien Louboutin aimerait bénéficier d'une fiche protocole et choix des placettes pour le suivi du surpâturage en montagne pour motiver des acteurs dans les Pyrénées (Réserves naturelles catalanes, deux PNRs et le PN) et réaliser ces suivis.

Sonia Richaud propose d'indiquer les facteurs à respecter pour sélectionner les placettes. En revanche elle alerte sur le fait que la comparaison de placettes semblables pâturées et non pâturées peut s'avérer complexe à mettre en place dû au fait que les zones non pâturées sont de plus en plus rares. À ceci, s'ajoutent les difficultés d'accessibilité des parcelles.

Alexandre Rucar indique que l'état de conservation avec prise en compte des populations de papillons est en cours de réflexion dans le PNR Cap et Marais d'Opale, le protocole Chronoventaire serait celui utilisé dans leur cas. Celui-ci avait été utilisé précédemment pour la mise en réserve de sites Natura 2000.

► La [méthodologie sur l'analyse territoriale](#) présentée a été rédigée par Sonia Richaud et est disponible.

► Pour choisir les placettes où réaliser le Chronoventaire pour comparer zones pâturées et non pâturées, ils suivent les étapes suivantes :

- localisation des secteurs non pâturés (information difficilement disponible)
- localisation d'une placette (surface de 1 000 m², peu de pente, habitat assez homogène, facile d'accès)
- recherche d'une placette pâturée de même surface avec les mêmes conditions (exposition, altitude, facile d'accès, assez proche de la placette précédente)
- choisir deux placettes qui ne soient pas trop éloignées et faciles d'accès (il faut pouvoir faire les deux dans la même journée, éviter les longues marches d'approche)

Déploiement de l'outil

David Demergès (CEN Lorraine)

Le projet c'est de créer un **catalogue des stations** et ensuite, de suivre une méthodologie pour identifier la **stratégie d'intervention par station**. Le projet qui avait été présenté au copil précédent est [disponible ici, page 21](#).

Actuellement, les CENs du Grand Est travaillent sur les trente espèces prioritaires de leur déclinaison pour cataloguer leurs stations en région. En 2023, ils poursuivent le développement de l'outil pour les stations opérationnelles et pour l'indicateur de l'état des stations. Les stations des taxons prioritaires seront saisies en 2023, ils souhaitent également **saisir des stations pour la flore**, dans le but d'étudier les plantes-hôtes.

Le **code source** de l'outil est **open source** et peut être partagé. Il peut très bien être adapté par d'autres structures sur d'autres taxons.

Ils ont des difficultés à définir le domaine vital de certaines espèces (forestières par exemple), ce domaine vital permet de définir leurs stations, des recherches bibliographiques ont été effectuées pour connaître la distance de dispersion de ces espèces.

Avec un plan porté par 3 ex-régions, l'outil va accompagner l'animation inter-régionale, être une vitrine des enjeux régionaux pour tous les acteurs de la région et permettre une appropriation des enjeux à différentes échelles du territoire.

Échanges & Remarques :

Serge Gressette trouve le projet super intéressant et souhaite savoir si un stagiaire de 6 mois peut suffire à mettre en œuvre le catalogue initial, ainsi que le temps nécessaire pour saisir une station, il serait intéressant d'avoir une idée du ratio du nombre de jours de travail par station.

Maëlle Le Roux demande si la délimitation des stations pourrait être automatisée par un logiciel.

Sonia Richaud demande quels sont les compétences mobilisées pour mettre en place l'outil.

David Demergès n'a pas la réponse sur le temps de travail, cela dépend des taxons et de la datation des données. Dans le cas présenté, les espèces sont rares et menacées, donc les connaissances sont importantes et disponibles. Une saisie de station peut alors durer 10 min, parfois une heure si des informations sont manquantes. En ce qui concerne l'automatisation, cela semble impossible puisque le travail d'expert de validation est trop important dans la méthode.

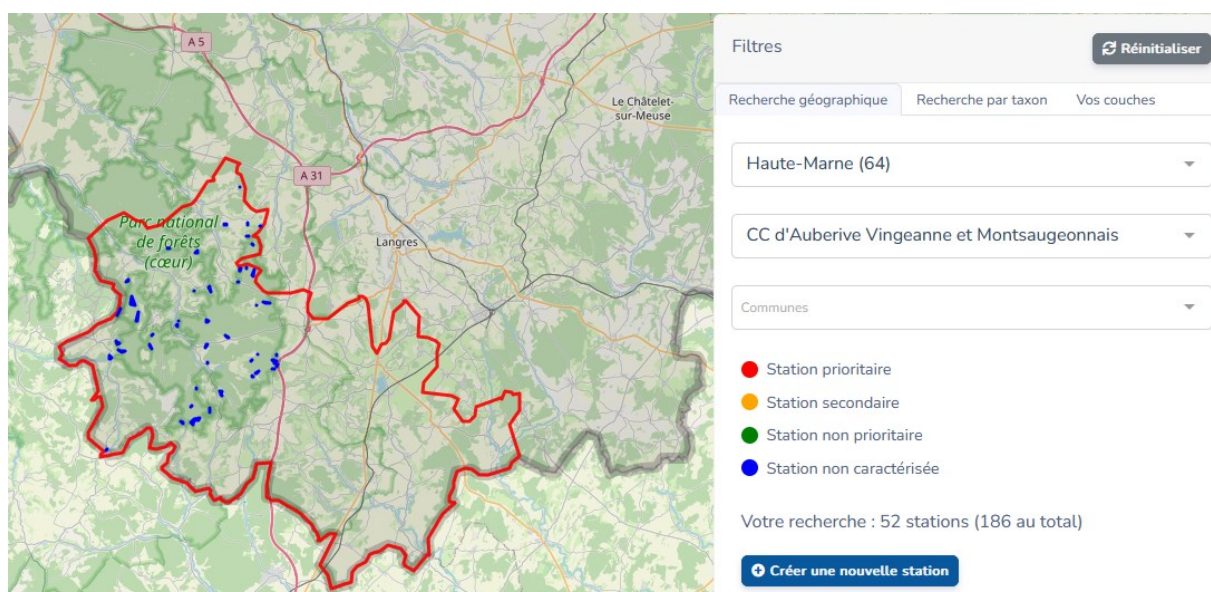
Les compétences mobilisées étaient les suivantes : développement et réflexion sur la méthodologie et les concepts (stagiaire de 6 mois accompagné des 3 structures animatrices du PRA), développement de l'outil avec codage (développeur web, une personne des structures animatrices du PRA). Plus tard, les experts naturalistes seront mobilisés pour affiner et vérifier les stations produites.

Présentation de l'outil

Tout le monde peut utiliser l'outil et demander une création de compte, il y a différents niveaux d'accès (développeur, validateur, créateur, utilisateur). À terme, une partie **consultation publique** sera possible sans compte, avec des **données sensibles cachées**.

Il est possible de créer des groupes d'utilisateurs qui n'auraient accès qu'à une certaine échelle de travail définie (une communauté de commune, un département...).

Lorsqu'on clique sur [Consulter les stations](#) une carte apparaît avec un cadre de recherche, soit géographique, soit par taxon. Ensuite, il est possible de cliquer sur un polygone déjà créée pour avoir les informations de cette station sélectionnée, de nombreuses informations sont alors disponibles (surface, coordonnées GPS, inventaires réalisés, topographie, menaces identifiées) ainsi que l'état de la station daté s'il a déjà été réalisé. Après une visite de la station, un nouvel état peut être créée pour la date de visite selon vos droits d'accès.



Lorsqu'on clique sur [Créer une nouvelle station](#) il faut sélectionner le département, la commune, puis cliquer sur 'créer une station biologique' (la création de station fonctionnelle n'est pas encore active), il n'y a plus qu'à dessiner le polygone. Enfin, les informations liées à la station sont à remplir. Le premier état de la station peut être rempli dès sa création ou plus tard, en répondant aux questions de la carte mentale présentée dans le précédent Copil. Votre station sera validée par la suite après vérifications d'experts.



- [Accueil](#)
- [Carte](#)
- [Stations](#)
 - Stations biologiques
 - Stations Opérationnelles
- [Espèces](#)
- [Validation](#)

Dans le menu de gauche, il est possible d'effectuer une recherche par espèce et de visualiser toutes ses stations de présence.

Dans les paramètres, vous disposerez de la liste des utilisateurs, observateurs, les groupes existants, des taxons (tous peuvent être amendés).

L'outil pourra être testé début 2024, l'animation nationale du PNA et le CEN Grand Est échangeront sur les modalités d'animation de l'outil.

Échanges & Remarques :

Xavier Houard indique que l'outil permettra de mobiliser les experts et pourra être rempli et utiliser en atelier, lors des réunions de révision des listes rouges régionales par exemple.

Pierre-Yves Gourvil se demande s'il est possible de créer une seule station pour plusieurs espèces lorsqu'elles partagent la même station ou s'il faut créer une station par espèce. Aussi, il aimerait savoir s'il est possible d'importer des couches habitats ou flore créées par le CEN ou le CBN et de créer la station biologique à partir de ces couches.

David Demergès répond que c'est une bonne idée de mobiliser des comités d'évaluation de stations. Il vaut mieux créer autant de station biologique que de taxons, en effet, les domaines vitaux des différents taxons ne sont jamais exactement les mêmes. La station opérationnelle agrégera toutes ces données de stations biologiques pour tous les taxons du site et définira les interventions. Il est tout à fait possible d'importer une couche en format GeoJSON, cette couche ne sera visible que depuis votre compte. En haut à droite, sur votre profil, vous cliquez sur 'Mes couches' et vous déposer votre tableau. Ensuite, lorsque vous cliquerez sur 'consulter les stations', un onglet Vos couches sera disponible pour ajouter votre document sur la carte. Il y a 3 niveaux de référence cartographique (régionale, départementale et inter-communalités), le passage des shapes en bases de données peut être vraiment rapide et un accompagnement par les CENs Grand Est est prévu, vous pouvez les solliciter.

Xavier Houard trouve l'outil excellent et ajoute qu'en 2024, la France va devoir produire un état d'évaluation pour les espèces d'intérêts communautaires. Cet outil diffusé et mutualisé pourrait permettre de le tester au niveau national sur les espèces d'intérêts communautaires. Il y aurait un catalogage des stations à l'échelle nationale pour les espèces Natura 2000. Il est conscient que certaines espèces seront complexes à cataloguer dans la moitié Sud (*Euphydryas aurinia* par exemple), mais le livrable de l'évaluation de ces espèces est attendu. Un atelier serait à organiser pour réfléchir au développement de l'outil à l'échelle nationale. En Île-de-France ce catalogage est prévu et des bénévoles pourraient débiter le travail de mise en œuvre initial du catalogue.

David Demergès valide totalement cette proposition, il souhaiterait élargir l'outil au niveau national pour ensuite attribuer à chaque région leur accès. Il aimerait que le concept de station biologique soit validé ou modifié par les experts, de même pour la station opérationnelle et la stratégie d'intervention. Des tickets sur le site sont disponibles pour indiquer les problèmes rencontrés. L'aspect opérationnel de l'outil a permis de le financer. Il faut réfléchir rapidement au développement national de l'outil pour éviter qu'il ne se spécialise pour la région. Il indique que 3 CBNs ont été contactés pour construire le catalogue et choisir les champs.

Pascal Dupont valide la vision discutée, avec un outil national qui fasse le rapportage national, sans avoir besoin de contacter plusieurs instances à travers la France. Avec le règlement de la restauration de la nature, des obligations de résultats sur la restauration doivent être atteints, mais il n'est pas indiqué comment et avec quel outil. Cet outil présenté priorise les sites à restaurer et les états successifs donnent une indication sur la réussite de la stratégie de la conservation adoptée. Ce projet donne les moyens d'atteindre ces objectifs pour suivre ce règlement. Ce concept devra s'étendre à d'autres taxons.

Jean-Marc Salles ajoute qu'il est important de faire le lien avec l'outil Geonature et souhaitait savoir si les conservatoires botaniques avaient été contactés pour développer cet outil. Cela permettrait de faire le rapportage pour les espèces botaniques d'intérêts communautaires.

Il est suggéré par plusieurs opérateurs régionaux que l'outil devienne national et que la création des stations des espèces d'intérêts communautaires soit réalisée par l'animation nationale pour que les opérateurs régionaux n'aient pas à le faire. Ils sont nombreux à vouloir tester l'outil. (Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, PACA, Occitanie)

► Vous êtes encouragés à relire et corriger [la fiche définissant les concepts de stations](#), ainsi que la [méthode de stratégie d'intervention](#) (page 35) pour qu'ils soient validés selon un consortium par le plus grand nombre. Transmettez vos corrections ou validation à d.demerges@cen-lorraine.fr et à gaelle.sobczyk-moran@insectes.org

Mise en protection par arrêté de protection de biotope c.f diapo 98 d'un site breton en faveur de l'azuré des mouillères

Nicolas Amieux (Bretagne vivante)

Il ne reste uniquement **quatre stations où l'Azuré des mouillères est présent en Bretagne**. La station de Kercadoret est localisée au littoral Sud du Morbihan et est isolée, c'est la seule du département. Une **convention avec le propriétaire**, qui ne souhaite pas vendre, **l'exploitant agricole et le conservatoire botanique de Brest** est en place depuis 2009. Le site fait 2ha de landes mésophiles à bruyères ciliées, maintenues à ras, mais la **population d'Azuré** suivie depuis 2009 par des bénévoles est **dynamique**. Quatre autres espèces de Lépidoptères en danger critique sont recensées sur le site, ainsi qu'une espèce botanique très rare qui est en cours de réintroduction.

Des **suivis des gentianes et des pontes** (2009-2013), un **protocole Myrmica** simplifié (2017), des **contrats Natura 2000** et des **chantiers bénévoles** ont été mis en place. En février 2018, tous les acteurs ont pu être réunis pour mettre en œuvre une **stratégie pour pérenniser la protection du site**. Le but était d'étendre la station par acquisition foncière de 4ha (AE Loire-Bretagne et Crowdfunding).

Avec un propriétaire privé, même si la confiance est acquise, il y a toujours un risque de changement de pratiques et un arrêt de la convention. L'outil choisi pour maintenir ce milieu a été **l'arrêté de protection de biotope (APPB)**, le propriétaire ne s'y est pas opposé et la **direction départementale territoriale (DDTM 56)** a beaucoup appuyé la **rédaction du dossier technique**, rédigé par des bénévoles. L'arrêté a été pris en 2019 sur la zone de 2ha initiale et une commune a souhaité l'élargir sur une zone de seconde priorité et a **adapté son PLU à l'arrêté** (plan local d'urbanisme).

Échanges & Remarques :

Gaëlle Sobczyk Moran se demande si le protocole Myrmica a été fait une autre année qu'en 2017.

Frédéric Arnaboldi souhaite avoir accès au contenu du règlement de l'APPB s'il est accessible.

Nicolas Amieux répond que le protocole n'a pas été réalisé depuis 2017, mais qu'il aimerait en refaire un, la difficulté est de trouver des bénévoles pour le réaliser. Le document est bien disponible et accessible sur le site de la Dreal Bretagne.

Serge Gressette propose un [exemple de justification d'extension d'APPB](#) en Centre-Val de Loire datant de 2019. Il était nécessaire de prendre en compte la métapopulation de *Phengaris arion* à Lunéry (10).

► **Le contenu du règlement de l'APPB de Kercadoret est disponible en suivant [ce lien](#).**

Aurélié Soissons (CEN Auvergne)

Boloria aquilonaris est une espèce rare en Auvergne-Rhône-Alpes, en Aubrac, 2 stations sont connues. Au sommet de l'Aubrac, on trouve des plantations d'épicéas, de sapins et des tourbières. En 2019, le CEN Auvergne a **recherché les habitats favorables** et l'espèce sur les stations. Une seule station accueille encore l'espèce, la population a été suivie et seulement **10 individus ont été recensés pour 3 passages**. L'habitat tourbeux est perturbé par les plantations qui assèchent la zone, de plus, le changement climatique impacte la survie de la chenille.

Il a été souhaité **d'augmenter la surface d'habitat pour la population**, une question se posait, savoir s'il fallait **reconnecter les tourbières ou agrandir la station**.

La **population** semblant **faible, favoriser la dispersion pouvait être risqué** pour son maintien. Les **épicéas**, même s'ils assèchent le milieu, **apportent de l'ombre** aux individus près des lisières.

Il a donc été discuté avec l'ONF d'une possible **coupe en dent de scie** et d'une **seule reconnexion** par coupe au niveau du chiffre 1 (voir diaporama), sans reconnecter les autres sites autour. Par chance, l'ONF avait prévu de couper 50% des tiges de la section au Sud-Est de la station où le corridor était intéressant à faire. Une **invasion de scolytes** a empêché la coupe des arbres choisis pour le corridor et la gestion en dents de scie, mais les arbres sont marqués et **ces coupes sont seulement reportées**.

L'ONF a eu une **très bonne écoute et une réflexion commune** sur le sujet ouverte et intéressante. Les terrains étant sectionaux, **l'ONF ne maîtrise pas toujours la gestion des parcelles**, en 2021, la tourbière avait été pâturée illégalement.

Échanges & Remarques :

David Demergès demande si le plan d'aménagement était en cours de rédaction et si la commune avait dû donner son accord pour modifier les lieux de coupe. Il se demande si le changement climatique impacte la canneberge, par une observation de différences de recouvrement de la tourbière par la plante selon l'ombre sur la parcelle. Dans les Vosges, il indique qu'il y a pas mal de tourbières infra-forestières où l'on observe l'Airelle des marais qui pousse dans les ceintures et empiète sur la tourbière, les gestionnaires de cette zone doivent éloigner cette ceinture pour rester favorable à la canneberge.

Aurélié Soissons répond qu'une coupe était prévue en 2021 et qu'ils ont uniquement modifié la localisation des coupes, mais pas le nombre d'arbres coupés, la commune n'a pas eu besoin d'être prévenue. Ils n'ont pas observé de lien entre l'ombrage et la survie des chenilles. Philippe Bachelard indiquait que lorsque l'on éloigne la lisière, le centre de la tourbière augmente en température, ce qui est négatif pour les chenilles de Nacré de la canneberge. Le CEN manque de connaissance sur ce qu'il faut faire pour maintenir cette population.

Frédéric Arnaboldi salue le travail de gestion de la forêt sectionale. Lorsque l'on voit les stations relictuelles, elles fonctionnent au cas par cas et sont difficilement comparables entre régions. Eviter la dispersion de la population a été une très bonne décision pour maintenir une petite population sur un endroit. Les scolytes illustrent le réchauffement atmosphérique, avec une diminution de l'humidité et de la fraîcheur, les forêts deviennent plus favorables à leur développement, ceci est difficilement modifiable peu importe le peuplement et la gestion mise en œuvre. Le site risque de poser des problèmes récurrents avec les scolytes et le sur-ensembles. Il indique que la réappropriation du site pour animer le réseau local doit être l'action prioritaire auprès de la commune et des agriculteurs pour sensibiliser ces acteurs.

Serge Gressette se demande si les dix individus sont comptés par CMR et si les bosquets ne suffisent pas à créer de l'ombrage. De son point de vue, il faut en effet rouvrir le mur d'épicéas entre les deux zones. Il fait l'hypothèse que la présence de *Boloria* est due à la présence de ressource florale. Il ajoute, en effet, que les autres tourbières où l'espèce n'est pas présente sont très peu fleuries, pourtant connectés par des pistes forestières à cette tourbière suivie.

Aurélie Soissons répond que les dix individus ont été comptés lors de la période de vol et qu'il y a un peu de bosquets mais ils ne créeraient pas un microclimat plus frais. Elle confirme que l'action prioritaire est de reconnecter les deux tourbières. Le pâturage illégal a vraiment été impactant et l'ONF va donc échanger avec les responsables de la commune.

David Demergès, présente le cas des Vosges, où, avec l'ONF, ils vont réaliser des lisières et des trouées dans certains boisements, plutôt que des coupes droites. Des petites clairières se créent avec des zones humides, les cirses explosent alors dans ces zones. S'il y a beaucoup de stations cela incite les individus à se disperser, dans les stations en périphérie des Vosges, les populations ont l'air de moins disperser. En Aubrac, il s'agit peut-être d'une station implantée qui ne dispersera jamais. Peut-être qu'il serait intéressant de faire des études sur les sites en gestion des CENs pour savoir si les zones de lisières sont désormais, dans le contexte actuel, plus favorables aux espèces qui subissent le changement climatique.

Francine Antonot rappelle que la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, y compris sectionales, est un des objectifs de l'ONF, les forêts publiques ne sont pas que fonction de production. Des grands couloirs ne sont pas ouverts aussi parce que d'autres espèces doivent être prises en compte (Tétra, Gélinoite).

Frédéric Arnaboldi demande à David Demergès s'ils ont une idée de la capacité de dispersion de leurs individus dans les Vosges, cela permettrait de savoir où ouvrir des espaces pour aider à la dispersion en créant des points relais. Il faut se concentrer sur cette gestion pour accueillir les individus dispersants.

David Demergès indique que côté Vosges du Massif Vosgien, un individu avait été capturé par hasard à 3km lors d'études CMR. Mais des zones très enclavées peuvent voir des individus se déplacer d'une dizaine de kilomètres, Philippe Bachelard avait également observé des individus passer au-dessus de la canopée.

Auréliе Soissons ajoute que l'antenne de l'ONF en Drôme-Ardèche travaille sur une stratégie de prise en compte des espèces PNA dans leur plan d'intervention pour l'aménagement forestier. Ceci indique la feuille de route à suivre pour l'avenir de la forêt pour les 15, 20 ou 25 ans à venir (infrastructures, récolte, coupe, biodiversité). C'est le document qui permet cette prise en compte au long terme.

Francine Antonot ajoute que l'ONF dans les Vosges sollicite aussi les partenaires, dont les CEN pour la prise en compte d'espèces et d'habitats avant la révision des aménagements forestiers. De même, les prescriptions des DOCOB, des ENS, des APPB sont intégrées dans ces aménagements forestiers et validés par arrêtés.

► **Se renseigner et développer des études de terrains sur les différences d'occupation, de survie des larves sur les sites en fonction de la distance à la lisière est encouragé pour identifier la zone et façon de réaliser les coupes.**

► **Les plans d'aménagements forestiers doivent être révisés en consultant les experts entomologiques et les opérateurs régionaux, permettant la prise en compte des papillons sur plusieurs décennies dans la gestion des forêts. [Un exemple de document](#) (p 132) avec des engagements pour la prise en compte de la biodiversité dans la mise en œuvre de l'aménagement forestier.**

Actions de restauration et de gestion en faveur du Damier de la succise

 c.f diapo 129

Alexandre Rucar (PNR Cap et Marais d'Opale)

Le milieu où le Damier de la succise est recensé sont les pelouses calcicoles du Boulonnais dans le PNR Cap et Marais d'Opale, l'espèce est en danger d'après la liste rouge du Nord-pas-de-Calais. L'espèce a été **redécouverte en 2012** sur des côteaux non prospectés. Cette découverte a engendré la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'espèce. Les sites favorables ont été cartographiés et sont fragmentés, les populations sont désormais **suivies par transect** presque chaque année toutes les semaines. La **population des imagos et des chenilles sont stables**, les **nids sont mis en protection** pour les éviter lors de l'utilisation de la parcelle. L'accès au site a été interdit par le propriétaire en 2022, considérant les suivis comme trop réguliers. Néanmoins, la gestion effectuée reste bénéfique au Damier et l'accès est autorisé pour indiquer les nids en septembre.

Des **recherches sur les stations historiques** avec les scientifiques et gestionnaires sont effectuées chaque année, avec des observations d'imagos non installés en dispersion.

Le Parc a également **cartographié les chemins de moindre cout de dispersion** pour le Damier de la succise. Ces chemins ont été **restaurés par contrats Natura 2000** en réalisant du débroussaillage avec fauche exportatrice. Plus de **40 chantiers nature** de débardage, bucheronnage ont été organisés depuis 2012. Les éleveurs sont présents lors de ces chantiers et sont alors **sensibilisés à la prise en compte de l'espèce**. De nombreux documents de sensibilisation sont publiés chaque année (rapports d'études, guide de reconnaissance des papillons, animations...).

Échanges & Remarques :

Gaëlle Sobczyk Moran s'étonne que l'accès au site soit possible en septembre et tout le reste de l'année mais pas pour les suivis de mai.

Jean-Marc Salles se demande si le protocole peut être adapté sur les bords de la parcelle pour ne pas entrer sur le site.

Alexandre Rucar répond que c'est le moment de la nidification pour beaucoup d'espèces d'oiseaux et que le propriétaire ne souhaite pas que l'on dérange les animaux présents sur son site pour qu'ils y restent et qu'il puisse les chasser. Ils réalisent des suivis à côté de la parcelle, mais il y a eu une interruption dans le suivi puisque les transects n'ont pas été suivis et donc un changement de protocole.

Maëlle Le Roux demande si les espèces chassées sur le site sont particulières et qu'il faut également les préserver, si c'est la raison qui empêche l'accès à la parcelle.

Alexandre Rucar explique que pour le propriétaire le site doit rester préservé en période de couvaison. Ils ont préféré renoncer au suivi des imagos pour rester en bons termes, de plus, la gestion sur le site est favorable au Damier de la succise.

Laurent Servière demande si d'autres rhopalocères du cortège sont suivis sur le site en parallèle du Damier de la succise.

Alexandre Rucar indique que ce sont plutôt des inventaires ponctuels pour des projets définis qui permettent de suivre les autres espèces de papillons (créations de réserve, révision des ZNIEFF).

► Il serait intéressant de suivre le cortège d'espèces complet en parallèle du Damier de la succise, ceci indiquerait les tendances des populations de tous les papillons du PNR .

Actions prioritaires de l'animation du PNA pour 2023 c.f diapo 198

Gaëlle Sobczyk Moran (Opie)

Pour 2023, le but sera de valoriser l'élaboration de l'**indicateur papillons** en rédigeant un **article** à destination de **Natura**. Il est proposé de **traduire le poster** et de le rendre plus accessible pour le distribuer à chaque opérateur régional pour présenter les résultats nationaux de l'indicateur. Les **ateliers visio-thématiques** se poursuivent avec 2 à 3 ateliers par an ([Cahier de gestion conservatoire](#), Catalogue des stations par exemple), vous pouvez proposer une thématique qui vous intéresse. Le **cahier de gestion conservatoire** sera engagé en 2023 avec le recrutement d'une stagiaire de M2 de février à août, ce cahier permettra de commencer à organiser le **séminaire de mi-parcours du PNA**, ce séminaire se profilera pour octobre 2024. Ensuite, la fiche de **synthèse bibliographique sur l'Hermite**, *Chazara briseis* sera publiée en 2023 et une **fiche de recherche** pourra être réalisée pour une **autre espèce du PNA** si ce besoin est identifié par des opérateurs régionaux ([Boloria aquilonaris](#) juin 2023). Une nouveauté sur le site du PNA, les opérateurs régionaux ont désormais la possibilité de transmettre un texte descriptif d'une dizaine de ligne d'une action régionale, avec une photo et un contact. Ces éléments seront déposés sur la page régionale du site du PNA, pour [présenter des actualités régionales](#). Une **lettre d'information** est également transmise au réseau du PNA **tous les 4 mois** comprenant les actualités du PNA, les vidéos postées, sur les déclinaisons, sur l'avancée de l'animation du Sterf...

Ce dernier programme continue d'être animé par l'Opie, **l'application mobile pour réaliser le Sterf** [\[Butterfly count\]](#) sera traduite en **français**, ainsi que le [site internet du BMS](#) (Butterfly monitoring Scheme, le Sterf européen). Un **bilan des suivis Sterf** réalisés depuis 2006 devra être rédigé en 2023 accompagné par le Museum. La **mallette pédagogique** est en cours de création, des [premières activités sont disponibles](#). Concernant les **vidéos du PNA**, deux sont encore à tourner ou monter (présentation du PNA), avec la volonté de centrer une vidéo sur un milieu avec plusieurs espèces du PNA à préserver (vidéo sur l'Hermite non réalisable). Le [recensement des actions de gestion](#) se poursuivra en 2023 avec la **publication des fiches RETEX** (retours d'expériences) sur le site du PNA. Pour faciliter cette démarche, **un formulaire sera créé** pour remplir les informations et permettra la mise en page automatique des retours d'expériences. La **création d'un poster** sur des **retours d'expériences marquantes** est proposée au comité.

Échanges & Remarques :

Aurélié Soissons demande si une personne ou une structure a travaillé spécifiquement sur l'Hermite en 2022.

Sonia Richaud indique qu'une CMR et une recherche de chenilles ont été réalisés en région PACA, les résultats de la CMR ne sont pas encore disponibles.

Bastien Louboutin ajoute qu'en Occitanie, les adultes et les chenilles ont été recherchés.

Alexandre Rucar demande si les fiches RETEX seront compilées dans un catalogue.

Gaëlle Sobczyk Moran répond qu'une carte sera affichée en ligne avec des poinçons selon les coordonnées GPS cliquables à partir desquelles le pdf s'affichera. Les points pourront être filtrés par mots clefs, espèces, opérations de gestion... Un tableau pourra également recenser toutes ces actions avec titre, région, mots clefs...

Jean-Marc Salles conclue la journée en remerciant les participants, leur implication dans le plan et remarque que c'est un PNA qui fonctionne très bien. L'année précédente, un expert de Wallonie participait à ce Copil et remarquait le très bon fonctionnement du réseau français. La proposition d'accompagnement logistique à **l'organisation d'un séminaire inter-régional** est toujours proposée par l'animation nationale. Le **guide de gestion conservatoire** sera très attendu pour rendre visible ce qui est réalisé sur le terrain, de mieux communiquer sur les actions de gestion. Il encourage les structures à diffuser et à postuler à [l'appel d'offre du fonds vert](#), accessible et doté de financements conséquents, il ne sera disponible pour les actions liées aux espèces PNA que jusqu'à octobre 2023 maximum.

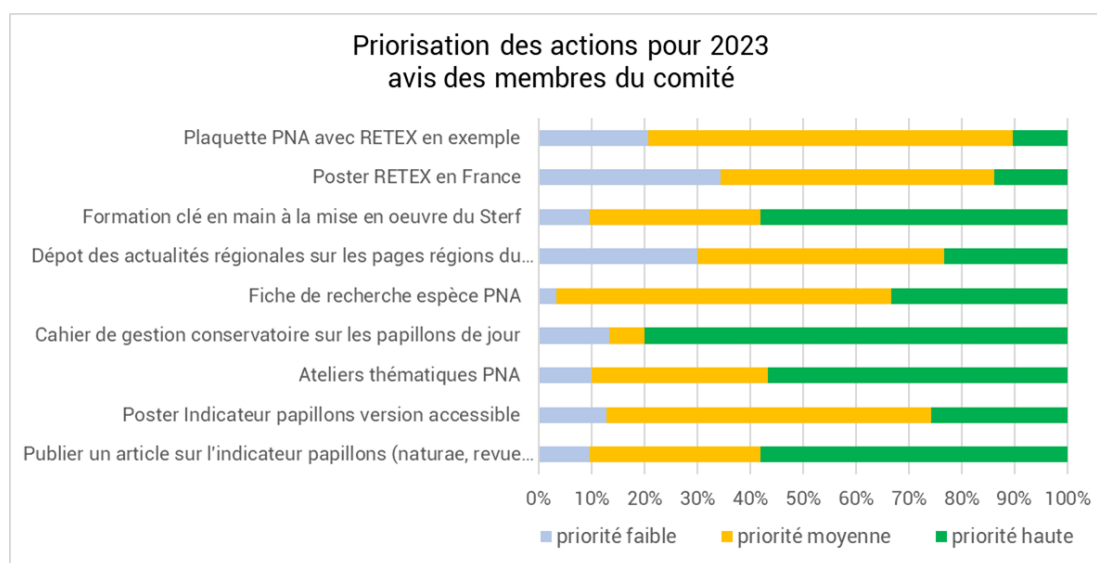
► **Pour organiser un séminaire inter-régional, vous pouvez vous rapprocher de gaelle.sobczyk-moran@insectes.org pour l'informer de cette volonté ou être accompagné dans la démarche.**

Une idée de séminaire méditerranéen est envisagée dans le tchat.

Une candidature au fonds vert a été réalisée par l'animation nationale du PNA : démarches accessibles et assez rapides à suivre.

Un sondage a été proposé en fin de comité pour aider l'animation nationale à prioriser les actions à mener, les résultats des priorisations sont ci-dessous. Sont donc prioritaires : le **cahier de gestion conservatoire**, les **ateliers visio-thématiques**, la publication de **l'article sur l'indicateur papillons** et l'élaboration d'une **formation Sterf**. Ensuite, viennent la publication d'une **fiche de recherche sur une espèce PNA**, la **plaquette résumant le PNA**, le **poster de l'indicateur papillons**. Enfin, le dépôt d'actualités régionales sur le site du PNA et la création d'une poster sur les retours d'expériences semblent moins prioritaires.

À noter, dans le cadre des propositions libres, 1/3 des répondants ont indiqué que le **déploiement du catalogue des stations au niveau national** était une action indispensable à réaliser par l'animation du PNA. D'autres propositions s'ajoutent : la mise à jour de la liste rouge nationale, la révision de la liste des insectes protégés, élaborer un livret de prescriptions pour les services instructeurs de l'État.



Jean-Marc Salles (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et Gaëlle Sobczyk Moran (Opie) remercient les participants pour leurs contributions pour ce quatrième comité de pilotage du PNA Papillons de jour.